



Personne de contact : Cathy VINCENT

Tél. : 04.380.93.46

Fax : 04.380.32.15

Email : cathy.vincent@esneux.be

DECLARATION PARCELLES NON BATIES

Cette déclaration reste valable pour les exercices ultérieurs jusqu'à révocation par le redevable
En application de l'article 8 du règlement taxe, ce formulaire doit être renvoyé dans les 30 jours après date d'envoi

Exercice fiscal :

A renvoyer au plus tard le :

N° national ou n° de TVA :

Lieu d'imposition :

Date d'achat du terrain :

Etes-vous propriétaire d'un autre bien immobilier (en Belgique ou à l'étranger) : OUI - NON

DECLARATION DES UNITES IMPOSABLES

UNITES IMPOSABLES		Remarques du déclarant
Identification cadastrale de la parcelle		
Nombre de mètres courants à front de voirie		

A le
Certifié sincère et véritable,
Signature du (ou de la) déclarant(e),

Le règlement est visible dans son intégralité sur notre site internet : www.esneux.be